



Union Nationale pour l'Utilisation de Chiens de Rouge

2016

Contrat d'agrément du conducteur

UNUCR

Union Nationale pour l'Utilisation de Chiens de Rouge

CA du 18 mars 2016

Adopté par AG du 21 mai 2016

Préambule

Les conditions d'obtention et de maintien de l'agrément des conducteurs agréés de l'UNUCR ont évolué en 2012. Après trois années d'application, il est utile de préciser certaines règles et de simplifier au maximum les procédures.

La formation dispensée à l'occasion des stages doit être complétée localement, sur le terrain au cours de séances collectives d'entraînement sur pistes artificielles, ou de journées de formations locales de conducteurs, par un parrainage du conducteur débutant qui devra suivre et se faire suivre sur un certain nombre de recherches naturelles pour conforter son premier agrément. Ce nécessaire complément de formation pratique et théorique sera consigné dans un contrat de parrainage.

L'épreuve multi-race a évolué avec les pistes aux semelles traceuses, qui doivent être encouragées.

Le code d'honneur du conducteur a évolué pour :

- rendre effective l'obligation pour un conducteur confirmé d'assurer le parrainage d'un conducteur débutant,
- demander un minimum de disponibilité et un minimum d'efficacité,
- demander une fourniture des statistiques annuelle et exhaustive,

Un document d'agrément évolutif annexé au règlement intérieur devra :

- mettre un terme à l'interprétation abusive de la tolérance des chiens non inscrits à un livre d'origine officiel (FCI) réservée à l'agrément initial. Pour tous, le second chien et les suivants doivent obligatoirement être inscrits au moins à titre initial à un livre d'origine reconnu par la FCI.
- Fixer les règles d'inscription initiale, de maintien et de retour sur la liste officielle des conducteurs agréés de l'UNUCR. Pour tous, l'agrément n'est acquis que pendant la durée de disponibilité du dernier chien qui a été siglé en épreuve, durée majorée des deux années nécessaires pour la formation éventuelle d'un nouveau chien. Une dérogation sera accordée sur demande, si le conducteur a la possibilité de conduire un chien siglé ne lui appartenant pas.

C'est un contrat moral, un contrat de confiance entre le conducteur agréé et le conseil d'administration de l'UNUCR.

Il se compose des documents suivants :

- Le contrat d'agrément du conducteur comprenant :
 1. La demande d'inscription initiale sur la liste des conducteurs agréés
 2. La demande de mise à jour de la liste des conducteurs agréés et de leurs chiens
 3. La demande de retour sur la liste des conducteurs agréés (Sauf cas de retrait prévu à l'article 3.6.2 du règlement intérieur)
 4. Le code d'honneur du conducteur agréé de l'Union Nationale pour l'Utilisation de Chiens de Rouge
- Le contrat de parrainage du conducteur

Ces documents peuvent être utilisés en format papier ou en format numérique.

L'inscription initiale d'un conducteur sur la liste

- Avoir suivi un stage d'initiation à la recherche organisé ou reconnu par l'UNUCR, ou avoir suivi un stage de conduite de chien de rouge non reconnu en ayant pratiqué la recherche pendant au moins 5 saisons de chasse ou en apportant la preuve de 100 interventions en recherche.
 - Fournir, dans les meilleurs délais après sa participation au stage, les nom et coordonnées du conducteur en charge de son parrainage, ainsi que son accord écrit.
- Avoir formé et présenté avec succès un chien, à une épreuve multiraces de recherche ou une épreuve de club de race reconnue par l'UNUCR, ou après au moins un échec en épreuve officielle, avoir réussi avec ce chien 25 recherches sur pistes naturelles de plus de 400m, dont au moins 5 après poursuite libre et ferme du chien de rouge, recherches déclarées via GesChasse.
- Constitution du dossier :
 1. Remplir demande d'inscription initiale
 2. Signer et respecter le code d'honneur du conducteur de chien de rouge
 3. Fournir une photocopie du diplôme ou de l'attestation du chien.
 4. Fournir une photocopie de son permis de chasser et de son assurance couvrant l'acte de recherche
 5. Etre majeur ou fournir une autorisation et décharge parentale

Dossier complet à transmettre dans un délai maxi de deux mois après épreuve et (ou) stage, et au plus tard le 30 octobre de l'année.

La mise à jour de la liste des conducteurs et de leurs chiens

- Avoir fait l'acquisition d'un nouveau chien **obligatoirement inscrit au moins à titre initial à un livre d'origine (FCI)**, chien en cours de formation pendant le délai réglementaire de deux ans, et n'ayant pas encore réussi une épreuve reconnue.
- Avoir formé, au besoin, un nouveau chien **obligatoirement inscrit au moins à titre initial à un livre d'origine (FCI)** et l'avoir présenté avec succès à une épreuve reconnue par l'UNUCR, ou après au moins un échec en épreuve officielle, avoir réussi avec ce chien 25 recherches sur pistes naturelles de plus de 400m, dont au moins 5 après poursuite libre et ferme du chien de rouge, recherches déclarées via GesChasse.
- Constitution du dossier :
 1. Remplir demande de mise à jour
 2. Signer, si nécessaire, le code d'honneur en vigueur
 3. Fournir une photocopie du diplôme du chien ou les justificatifs adéquats.(1 et 2 suite à l'acquisition, puis 3 le moment venu)

Dossier complet à transmettre dans un délai maxi de deux mois après épreuve et au plus tard le 30 octobre de l'année

Le retour d'un conducteur sur la liste

Sauf cas de retrait prévu à l'article 3.6.2 du règlement intérieur :

- Refaire le stage si suivi depuis plus de 15 ans, ou avoir acquis une expérience en ayant pratiqué la recherche pendant au moins 5 saisons de chasse ou apporter la preuve de 100 interventions en recherche.
- Avoir reformé, au besoin, un nouveau chien **obligatoirement inscrit au moins à titre initial à un livre d'origine (FCI)** et l'avoir présenté avec succès à une épreuve reconnue par l'UNUCR, ou après au moins un échec en épreuve officielle, avoir réussi avec ce chien 25 recherches sur pistes naturelles de plus de 400m, dont au moins 5 après poursuite libre et ferme du chien de rouge, recherches déclarées via GesChasse.
- Constitution du dossier :
 1. Remplir demande de retour
 2. Signer le code d'honneur en vigueur
 3. Fournir une photocopie du diplôme du chien ou les justificatifs adéquats.
 4. Fournir une photocopie de son permis de chasser et de son assurance couvrant l'acte de recherche

Dossier complet à transmettre dans un délai maxi de deux mois après épreuve et au plus tard le 30 octobre de l'année

Demande d'inscription initiale sur la liste des conducteurs agréés

(Joindre obligatoirement code d'honneur signé et photocopies du permis de chasser, de l'attestation d'assurance couvrant l'acte de recherche, du diplôme ou de l'attestation de réussite du chien signée ou des justificatifs adéquats*)

Coordonnées :

N° UNUCR :

NOM :

Prénom :

Adresse postale :

CP , Ville :

Adresse mail :

@

N° de téléphone fixe :

N° de téléphone mobile :

Stage :

Date :

Lieu :

Chien :

Nom complet avec affixe :

Race :

N° identification (puce ou tatouage) :

Numéro d'inscription livre d'origine :

Date de naissance :

Sexe :

Epreuve ou test d'aptitude réussi : (Joindre photocopie attestation d'aptitude signée valant engagement)

Type(*) :

Date :

Lieu :

Si cas exceptionnel, pour agrément provisoire, joindre justificatifs du § 3.6.1.1 du Règlement intérieur

Coordonnées du conducteur assurant le parrainage :

N° UNUCR :

NOM :

Prénom :

Adresse postale :

CP, Ville :

Adresse mail :

@

N° de téléphone fixe :

N° de téléphone mobile :

Date :

Signature du parrain
précédée de la mention manuscrite « Bon pour accord de parrainage »

Je, soussigné, atteste sur l'honneur, être titulaire et porteur du permis de chasser et d'une assurance couvrant l'acte de recherche, valides pour l'époque et le lieu de l'intervention.

Fait à

le

Signature du candidat à l'agrément

Avis, nom et signature du délégué ou du président d'association affiliée du département de résidence ou de rattachement :

Motif :

(*) CAT, RSMR, TAN, 5 rapports ou 2 rapports, ou 25 réussites.

Demande de mise à jour de la liste des conducteurs agréés et de leurs chiens

(Joindre obligatoirement code d'honneur signé, et si nécessaire photocopie du diplôme du chien ou justificatifs adéquats*)

Coordonnées du conducteur :

NOM : Prénom : N° UNUCR :

Adresse postale :

CP , Ville :

Adresse mail : @

N° de téléphone fixe : N° de téléphone mobile :

Nouveau chien :

Nom complet avec affixe :

Race : N° identification : (puce ou tatouage)

Numéro d'inscription livre d'origine :

Date de naissance : Sexe :

Epreuve réussie :

Type (*) : Date : Lieu :

Je, soussigné, atteste sur l'honneur, être titulaire et porteur du permis de chasser et d'une assurance couvrant l'acte de recherche, valides pour l'époque et le lieu de l'intervention.

Fait à le

Signature du conducteur

Avis, nom et signature du délégué ou du président d'association affiliée du département de rattachement :

Motif :

(*)CAT, RSMR, TAN, 5 rapports ou 2 rapports, ou 25 réussites.

Demande de retour sur la liste des conducteurs agréés

(Joindre obligatoirement code d'honneur signé et photocopies du permis de chasser, de l'attestation d'assurance couvrant l'acte de recherche, du diplôme du chien ou des justificatifs adéquats*)

Coordonnées :

NOM : Prénom : N° UNUCR :
Adresse postale :
CP , Ville :
Adresse mail : @
N° de téléphone fixe : N° de téléphone mobile :

Stage :

Date : Lieu :

Chien :

Nom complet avec affixe :
Race :: N° identification : (puce ou tatouage) :
Numéro d'inscription livre d'origine :
Date de naissance : Sexe :

Epreuve réussie :

Type (*): Date : Lieu :

Expérience préalable en recherche :

Je, soussigné, atteste sur l'honneur, être titulaire et porteur du permis de chasser et d'une assurance couvrant l'acte de recherche, valides pour l'époque et le lieu de l'intervention.

Fait à le
Signature du conducteur

Avis, nom et signature du délégué ou du président d'association affiliée du département de rattachement :

Motif :

(*)CAT, RSMR, TAN, 5 rapports ou 2 rapports, 25 réussites.

CODE D'HONNEUR

du conducteur agréé de l'Union Nationale pour l'Utilisation de Chiens de Rouge

- ❖ Le but premier du conducteur est de rechercher le plus efficacement possible l'animal blessé et, s'il vit encore, de l'achever pour lui éviter toute autre souffrance
- ❖ Pour obtenir cette efficacité optimum, le conducteur devra utiliser les techniques validées par l'exploitation de nos statistiques, et savoir se rendre disponible pour que toute demande soit honorée
- ❖ La bonne entente est de règle à l'intérieur de l'UNUCR, et tout esprit de compétition doit rester une saine émulation entre conducteurs. Aussi, toute critique doit rester constructive
- ❖ Le conducteur se doit d'avoir un comportement exemplaire en action de chasse et dans les réunions publiques concernant la chasse
- ❖ Sauf cas où le conducteur intervient en recherche en tant qu'auxiliaire de la force publique ou accident de la circulation, toute recherche est entreprise en coopération avec le responsable territorial de chasse et au besoin avec ses voisins
- ❖ Tout conducteur s'engage à :
 - être titulaire et porteur du permis de chasser et d'une assurance spécifique recherche valides pour l'époque et le lieu de l'intervention
 - à signaler toute condamnation encourue en matière de chasse
 - à fournir, dans les délais et les formes en vigueur, les statistiques de TOUTES ses interventions, recherches réussies ou non et contrôles de tirs
 - passer impérativement le relais à une autre équipe de recherche, prioritairement de l'UNUCR, si, pour une raison quelconque, lui-même ou son chien, se montre défaillant alors que l'animal blessé est susceptible d'être retrouvé
 - diriger vers un autre conducteur, prioritairement de l'UNUCR, les appels pour recherche qu'il ne peut honorer
 - mettre un point d'honneur à transmettre son savoir-faire en matière de recherche en parrainant des conducteurs débutants et en cosignant leur contrat de parrainage
 - respecter les règles fixées dans les contrats d'agrément et de parrainage

Je, soussigné, _____, déclare avoir pris connaissance des dispositions contenues dans le règlement intérieur et le code d'honneur, et m'engage à les respecter en sachant que dans le cas contraire, ma carte de conducteur pourra m'être retirée.

Le

Nom et signature du conducteur, Membre de l'UNUCR

Le parrainage du nouveau conducteur membre de l'UNUCR

Objectif :

- Compléter sa formation théorique et pratique
- Intégrer le nouveau conducteur dans l'équipe départementale

Par qui ?

- Par un conducteur expérimenté encore en activité ou non, et au besoin, par un conducteur d'un département voisin si proximité ou affinité. Toutefois l'organisation du parrainage est de la compétence du délégué départemental ou du président d'association départementale affiliée à l'UNUCR, du département de résidence ou du département de rattachement choisi en préalable, du futur conducteur. Le parrain est le contact privilégié, mais non exclusif, du conducteur en cas de difficultés pendant l'éducation du chien et la pratique de la recherche...Il devrait, autant que possible, avoir conduit la même race de chien que le conducteur parrainé.
- Le parrain peut être le délégué ou le président d'association affiliée, si ce dernier est ou a été conducteur.

Comment ?

- A l'occasion de séances collectives d'entraînement, de formations de conducteurs, organisées dans son département ou dans un département voisin. Participation obligatoire à plus de la moitié.
- Au cours d'une dizaine de recherches au naturel, suivre un autre conducteur (notamment après passage de relais) et se faire suivre, ce conducteur n'étant pas obligatoirement son parrain et ce nombre pouvant être atteint ou commencé avant le stage.
- Participation du futur conducteur à plus de la moitié des activités départementales hors recherches organisées dans son département de résidence ou de rattachement, activités lui permettant entre autres de se faire connaître.

Quoi ?

- Pistes artificielles avec difficultés rencontrées au naturel : contre-pieds, passage dans l'eau, traversées de routes, ...
- Connaissance des espèces de grand gibier locales : Reconnaissance des traces, Anatomie, Savoir vider un grand gibier
- Savoir utiliser le matériel de radio-tracking, ...
- Savoir lire une carte et s'orienter en forêt

Pendant combien de temps ?

Un délai minimum d'un an incluant une saison de recherche complète en tant que conducteur agréé, délai pouvant être prolongé sur avis du conseil d'administration (ou son représentant), après consultations du délégué (ou président départemental) et du parrain.

Moyen de contrôle du parrainage :

Le contrat de parrainage, complété et validé, à fournir après au moins une saison complète en tant que conducteur agréé, avec fourniture, dans les délais et les formes, des rapports statistiques de recherches.

Les nouveaux conducteurs, ayant suivi un stage de conduite de chien de rouge non reconnu, et ayant pratiqué la recherche pendant au moins 5 saisons de chasse ou apporté la preuve de 100 interventions en recherche sont dispensés de parrainage.